

Vingt ans de libéralisme en Wallonie et à Bruxelles

*Du Parti Libéral au Parti Réformateur Libéral
(1961-1980).*

par Viviane HASCAL

Licenciée en sciences politiques et diplomatiques.

et Michèle DETAILLE,

Licenciée en sciences politiques.

★

Les héritiers du Parti Libéral ont eu depuis 1960 une histoire fort mouvementée. Par trois fois, leur parti a changé de dénomination ; son assise territoriale d'abord nationale est devenue successivement régionale puis communautaire ; les résultats électoraux ont suivi une évolution en dents de scie ; il y eut plusieurs participations gouvernementales dont certaines de très courte durée.

Nous allons tout au long de cet article passer en revue les différentes péripéties, tenter d'en découvrir les causes et d'en analyser l'impact sur la vie du parti.

Le PLP.

Le 20 novembre 1958, les trois partis nationaux signent le Pacte scolaire, « dans le but de contribuer à l'accroissement du bien-être culturel et matériel du pays, en lui apportant une extension de l'instruction et la paix scolaire ». Officiellement, le pacte scolaire met donc fin à la lutte séculaire, qui opposait jusqu'alors les partisans de l'école confessionnelle à ceux de l'école neutre. Mais, pour les libéraux conduits par Roger Motz, il a une certaine signification plus profonde encore. Il va leur permettre de rompre avec un certain sectarisme et d'élargir ainsi les bases de leur recrutement. C'est ce qu'on appellera curieusement à l'époque la « déconfessionnalisation du parti libéral ».

Cette mutation trouve son couronnement le 8 octobre 1961, lorsque le parti libéral cède la place au Parti de la Liberté et du Progrès (PLP). Le nouveau parti se déclare résolument pluraliste, c'est-à-dire ouvert à tous, qu'ils soient croyants ou agnostiques. « Il faut, affirme son président-fondateur Omer Vanaudenhove, que l'état libéral devienne une véritable démocratie sociale et économique, dans laquelle chacun décidera librement de son sort et où tout paternalisme de quelque source qu'il soit reste définitivement banni. La société libérale est une société sans classes, dans laquelle le capital sera démocratisé, la propriété un droit de tous, l'enseignement à la disposition de tous les doués et la collaboration entre tous les groupes sociaux une réalité ».

En ce qui concerne le problème communautaire, celui-ci doit être réglé en préservant le caractère de la Belgique. Il faut trouver des formules de décentralisation, de déconcentration et d'autonomie culturelle, qui permettront de sauvegarder le patrimoine national dans l'unité et dans le respect positif des minorités.

Les élections du 23 mai 1965 prennent la forme d'une plébiscite pour le PLP : le 26 mars 1961, les libéraux avaient obtenus 20 sièges ; le 23 mai 1965, le PLP s'en adjuge 48 !

En janvier 1966, le PLP tient à Liège un congrès, dont les relations communautaires constituent le thème majeur. C'est dans l'enthousiasme que les congressistes votent le *compromis de Liège*, véritable pacte national qui traduit l'attachement du parti au pays tout entier, et sa volonté unanime de régler les difficultés dans un esprit de liberté, de respect réciproque et de considération mutuelle.

Le 19 mars 1966, à l'invitation des sociaux-chrétiens, les libéraux entrent au gouvernement. C'est la coalition Vanden Boeynants-De Clercq.

Si le PLP paraît alors avoir réglé définitivement les questions linguistiques et communautaires, ce n'est pas le cas des deux autres partis traditionnels. Au demeurant, ce sont les affrontements entre sociaux-chrétiens flamands et francophones qui vont entraîner la chute du gouvernement. Depuis un certain temps déjà, les Flamands avaient manifesté leur volonté de voir la section française de l'Université catholique quitter la ville de Louvain. Au début de l'année 1968, les parties en présence durcissent leur attitude, des manifestations et des incidents se produisent, non seulement à Louvain, mais dans toute la partie flamande du pays.

Les libéraux abordent les élections du 31 mars 1968 avec confiance. Ils ont choisi l'unité du pays comme thème de leur campagne. Mais, au lieu de réaliser le raz de marée escompté, ils perdent un siège en Flandre, trois à Bruxelles, tandis qu'ils en gagnent trois en Wallonie. Les vainqueurs du scrutin, ce sont les partis communautaires comme le FDF à Bruxelles,

la Volksunie en Flandre et le RW en Wallonie, mais aussi le cartel patronné par le Premier Ministre (1).

Conséquence de cette défaite relative : désormais, c'est au tour du PLP de connaître les affrontements communautaires et linguistiques. Les 11 et 12 mai, le Liberaal Vlaams Verbond tient à Knokke un congrès « de la mauvaise humeur », au cours duquel il adopte un certain nombre de résolutions, qui vont porter à la cohésion du PLP un premier coup fort grave : transfert de Louvain français, scission complète de l'Université libre de Bruxelles, mise en place d'un conseil paritaire pour Bruxelles-capitale, création au sein du LVV d'une commission chargée d'étudier la création éventuelle d'un arrondissement électoral séparé de Hal-Vilvorde, d'ores et déjà rattachement de toutes les communes unilingues flamandes de cet arrondissement à des districts électoraux unilingues, et enfin représentation proportionnelle des Flamands sur les listes du PLP à Bruxelles.

Il s'ensuit une réaction violente des libéraux bruxellois. Ces difficultés internes entraînent le renvoi du PLP dans l'opposition et la constitution d'une nouvelle coalition social-chrétienne socialiste. Dès ce moment, les divisions libérales ne vont cesser de s'exacerber. C'est surtout au PLP bruxellois, entre francophones et flamands, que le climat se détériore. De son côté, espérant régler ainsi le contentieux communautaire, le Gouvernement s'est attelé à la préparation de projets de réformes des institutions, et tout spécialement à l'élaboration d'un statut de Bruxelles capitale.

Le 9 juin 1970, le Sénat passe au vote du troisième alinéa de l'article 3ter de la Constitution, limitant la région bilingue de Bruxelles à dix-neuf communes. Et là, les libéraux se divisent, les Flamands votent pour la limitation, les Wallons et Bruxellois contre. Ces derniers, par réaction, décident de rompre avec l'organisation nationale du parti. Ils s'intituleront désormais « PLP de la région bruxelloise ». Du reste, la plupart des libéraux se laissent gagner à l'idée que le moment est venu de restructurer le PLP sur la base des trois régions du pays : la Flandre, Bruxelles et la Wallonie.

Le 3 juillet 1970, les représentants de toutes les fédérations provinciales wallonnes et de l'arrondissement de Nivelles se réunissent à Namur. A cette occasion, ils décident d'organiser une concertation permanente qui, sous la direction des cinq présidents des fédérations wallonnes, prendra toutes décisions utiles à la défense des intérêts wallons. Les représentants affirment unanimement que leur action s'inspirera des principes suivants :

(1) Les sociaux-chrétiens ont présenté deux listes dans l'arrondissement de Bruxelles : une liste PSC francophone et une liste de cartel Vanden Boeynants-CVP (PSC flamand).

- 1° défense des intérêts wallons ;
- 2° défense des principes libéraux ;
- 3° solidarité entière avec le PLP bruxellois sur les plans culturels et linguistique et tout particulièrement en ce qui concerne la défense des libertés individuelles.

Enfin, ils décident la création d'une commission chargée de préparer les positions wallonnes en vue de la restructuration du parti.

Les élections du 7 novembre 1971 se révèlent désastreuses pour le PLP, qui perd 13 sièges, dont 11 en Wallonie et 3 à Bruxelles, tandis qu'il en gagne cependant 1 en Flandre. Les grands bénéficiaires du scrutin sont, cette fois encore, les partis communautaires.

Une fois le choc des élections surmonté, le PLP va consacrer désormais toutes ses énergies à la réussite de sa régionalisation. Celle-ci sera rendue officielle lors de congrès tenus séparément par les trois PLP, flamand (le 6 et 7 mai à Blankenberge), wallon (le 27 et 28 mai à Namur) et bruxellois (le 27 et 28 mai à Bruxelles). Ce sera l'occasion pour chacun d'eux de se donner ses statuts et un programme d'action. Mais le PLP n'est pas au bout ainsi de ses mutations. En 1973, au moment de la formation du gouvernement tripartite de Monsieur Leburton, auquel participent le PVV et le PLP wallon, la fédération bruxelloise, qui ne peut accepter le programme communautaire de ce gouvernement, s'érige en parti séparé, le Parti libéral démocrate et pluraliste (20 janvier 1973), qui reprendra bientôt la dénomination originelle de Parti Libéral (23 juin 1974). Cela ne l'empêchera pas un peu plus tard de renouer des contacts avec le PVV et surtout le PLP wallon.

Ce dernier, réuni en congrès à Liège, les 11 et 12 juin 1976, votera d'ailleurs une motion disant que : « Le congrès entend, après la constitution récente de la Fédération des partis libéraux européens et dans la perspective de la constitution d'un parti libéral européen, promouvoir dans le respect de l'autonomie et des prérogatives du PLP wallon la restructuration rapide des forces libérales sur base de trois régions égales en droit et en pouvoir ».

Le PRLW

L'année 1976 se termine sur un coup de théâtre. Le 24 novembre, le président de la famille libérale, Pierre Descamps, présente à la presse réunie à cette occasion le dernier-né des partis politiques belges : le PRLW (Parti des réformes et de la liberté de Wallonie). La surprise est grande,

car l'opération avait été conduite dans le plus grand secret. En fait, de quoi s'agit-il ?

Deux « groupes » sont à l'origine de la création de cette nouvelle formation politique : le PLPW et le Groupe d'action wallonne (GAW) issu du Rassemblement wallon. A la tête du GAW : François Perin, Jean Gol et Etienne Knoops. Tous trois sont membres du Gouvernement Tindemans. Leurs personnalité aura une importance considérable dans la suite des événements.

François Perin, éminent professeur de droit constitutionnel à l'université de Liège, est connu pour sa carrière politique tumultueuse, ses origines socialistes et ses idées fédéralistes. Il est suivi de Jean Gol, son disciple tant à l'université que dans la vie politique, et dont chacun s'accorde à penser qu'il a les dents longues et les moyens de réaliser ses ambitions. Jeune secrétaire d'Etat à la Région Wallonne, il a su donner à cette occasion la mesure de ses talents.

Quelles sont les raisons qui poussent ces trois hommes à rejoindre le PRLW ?

François Perin s'en explique devant la presse : « Une manœuvre, dit-il, était en cours. Elle allait donner à notre région wallonne, qui, demain, peut être autonome, c'est-à-dire conduite par des représentants élus et dotée d'un pouvoir exécutif, l'image d'une république wallonne conduite par l'extrême gauche. En trente jours, cette image a fait plus de tort à la région wallonne en Belgique et en Europe que tous les attermoissements qu'on a pu dénoncer jusqu'ici. Il fallait donc, de façon prioritaire, sauver la réputation de notre région et ce dans les délais les plus courts pour assurer sa survie économique et sociale dans un cadre démocratique européen ».

Autrement dit, « rien ne va plus » au sein du RW : des divergences de vue opposent le président P.H. Gendebien à François Perin et à ses amis.

Pour François Perin, le président Gendebien a dénaturé l'essence du RW, en lui donnant une doctrine largement inspirée d'un document rédigé en partie par Germain Cappelman, le secrétaire général du MOC de Charleroi. Le RW est un parti né des circonstances, qui, dans l'idée de François Perin, devait être pour les partis traditionnels l'aiguillon qui en ferait les véhicules de la régionalisation. Or, en 1976, tous ces partis, sans exception, se sont ralliés au régionalisme : le PSC et le PLP qui participent au Gouvernement Tindemans, et même les socialistes rejetés dans l'opposition, qui ont publié au mois de juin 1976 leur projet de régionalisation. Aux yeux de François Perin, la mission du RW est accomplie et le parti a donc perdu sa raison d'être.

Si la dénaturation de l'essence du RW constitue, selon l'expression de François Perin, le motif profond de la rupture, il en est un autre plus superficiel, et c'est la participation gouvernementale. Compte tenu de la

doctrine radicale qu'il vient d'adopter, le RW peut difficilement continuer à cautionner un gouvernement de centre-droit.

Quand François Perin avait négocié son entrée au gouvernement, il poursuivait deux objectifs précis : tout d'abord, comme on l'a dit plus haut, faire des grands partis les véhicules de la régionalisation. Pour cela, il était indispensable que les socialistes soient dans l'opposition, sinon la tendance unitariste du parti aurait pu s'imposer et déteindre sur un PSC, où les « patriotes belges contrariés » (sic) étaient assez nombreux. En participant au gouvernement, Perin apportait les voix indispensables à la constitution d'une majorité sans les socialistes, et obligeait ceux-ci à prendre des positions claires.

L'autre objectif était de mettre en place les embryons des régions. Or, en étant Ministre de la Réforme des Institutions, François Perin était sans conteste aux leviers de commande. Lors de sa démission, le 5 novembre 1976, il ne restait plus qu'un seul arrêté royal d'application à signer.

Ces deux objectifs n'étaient plus ceux du RW de P.H. Gendebien.

Mais, le RW connaissait également des problèmes de personnes. Suivant l'expression de François Perin, « ceux qui avaient plus de ferveur que d'intelligence » jalouaient ceux qu'ils appelaient avec mépris des « carriéristes », alors que ceux-ci, toujours selon Perin, avaient simplement le tort d'avoir plus d'intelligence que de ferveur, ce qui leur a valu d'ailleurs d'entrer dans les cabinets ministériels.

Dès lors qu'ils quittaient le RW, une alternative se posait aux amis de François Perin : soit créer un nouveau parti, soit prendre contact avec d'autres partis existants.

L'idée de créer un nouveau parti ne semble pas avoir effleuré François Perin et ses amis. Comme tout observateur de la vie politique belge, ils savaient qu'il y a déjà beaucoup de partis en Belgique, que les Belges constituent un électorat peu mobile. En outre, qui dit nouveau parti, dit nouvelle infrastructure, et cela coûte très cher.

La création d'un nouveau parti s'avérant une opération hasardeuse, il restait la solution de rejoindre un parti existant. Quels étaient sur l'échiquier politique belge les partis susceptibles d'être intéressés par l'opération ? Le PSC et le PLPW.

Un accord était-il possible avec le PSC ? François Perin affirme que des contacts informels ont été pris pendant l'été 1976 avec certains responsables du PSC. Des hommes comme Vanden Boeynants, Frédéric François et Charles-Ferdinand Nothomb avaient souvent paru tentés par une expérience UDF (Union pour la démocratie française) à la belge. Mais, le parti social-chrétien tient fort à son étiquette confessionnelle, ce qui allait rebuter les anciens membres du RW. Une autre raison qui explique l'échec de la tentative de regroupement avec le PSC c'est le veto formel de la

tendance démocrate-chrétienne au sein du PSC, qui voit d'un très mauvais œil un renforcement de ce qu'elle appelle « la droite ». D'autre part, il semble que les amis de François Perin aient hésité à se lier avec un parti, où coexistent des opinions politiques et sociales aussi différentes que celles de A. Califice et de P. Vanden Boeynants.

Dès lors, il ne restait comme partenaire possible que le PLPW. Des contacts étaient noués, qui devaient aboutir à la création du PRLW.

Quelles étaient les motivations libérales dans cette opération ? Parmi celles-ci, on trouve assurément le souci de redresser la situation du parti au niveau électoral. Les libéraux n'ont obtenu que 15 % des suffrages lors des élections de 1974. Perin et ses amis permettraient sans doute de recueillir des voix au centre gauche.

D'autre part, nombre d'hommes en vue au PRLW approchent de la cinquantaine. Les ex-membres du RW, souvent plus jeunes, pourraient assurer la relève.

Enfin, on a souvent caressé le rêve dans les milieux libéraux de rassembler tous les centristes. La fusion du PLPW et du GAW ne pouvait-elle constituer une ébauche susceptible d'éveiller l'intérêt de la droite du PSC, que la cohabitation avec les démocrates-chrétiens rendait parfois mal à l'aise ?

Mais tout ceci n'aurait servi à rien si, entre les futurs partenaires, il n'y avait eu, comme devait le rappeler François Perin, des points de convergence institutionnel, européen, philosophique et religieux, économique et social.

« Entre 1965 et 1969, devait-il dire, il a pu y avoir des divergences de vue et des oppositions entre le Rassemblement Wallon et les libéraux wallons. Mais dès 1969, à la conférence institutionnelle présidée par Monsieur Eyskens, nos vues sont devenues convergentes... Nous nous réjouissons évidemment de partager les vues européennes de nos amis libéraux. En ce qui concerne le pluralisme philosophique et religieux, nous affirmons que le PLP est le seul parti où voisinent dans une étonnante et émouvante fraternité croyants et non-croyants. Tant dans la question scolaire que sur les problèmes éthiques, nous constatons que notre pensée et la pensée libérale cheminent de façon parallèle. Enfin, il reste le domaine économique et social. Jusqu'en 1968, j'ai pu être un « intellectuel de gauche », intéressé par les thèses marxistes. Depuis je suis devenu un « réformiste » et lorsque j'ai constaté que, dans la manœuvre que j'ai déjà dénoncée, il n'était plus question de la trilogie que les libéraux défendent si bien : capital, cadres et forces du travail, je ne pouvais plus poursuivre avec le Rassemblement Wallon tel que certains ont voulu le concevoir. Ceux-là, dans un manifeste, n'ont plus voulu prendre en considération que la version utopique et anarchisante de l'autogestion par les travailleurs.

Ils écartaient donc le capital et les cadres, ce qui est impossible et nous avons rejoint les libéraux wallons avec qui nous partageons la même version de l'économie nationale et européenne (2).

Quels étaient les principes à la base du nouveau parti ? Ce dernier, dans un « Appel aux Wallons », se déclarait pluraliste et wallon. Il assure, disait-il, les responsabilités du pouvoir dans une Belgique qu'il contribuera à régionaliser. Il veut construire l'Europe et rencontrer les Européens qui partagent ses conceptions.

Le PRLW est une formation pluraliste qui désire régler les problèmes d'enseignement et les problèmes éthiques par le dialogue, non par la guerre politique. Chacun sera libre d'exprimer son point de vue et d'y rester fidèle sans qu'aucune loi de la majorité ne lui soit imposée.

En ce qui concerne l'Europe, il s'agit d'un impératif catégorique. La construction européenne doit s'appuyer sur la reconnaissance du fait régional qui partout s'affirme. L'élection du Parlement européen au suffrage universel direct doit être une étape décisive dans la construction européenne.

L'Appel aux Wallons considère qu'il faut simplifier les institutions et apporter une solution définitive aux problèmes communautaires. Il doit y avoir quatre niveaux de pouvoirs : la commune, la région, l'Etat et l'Europe.

Il faut fédérer pour unir et doter la région wallonne des structures qui lui permettront d'envisager un devenir propre et d'engager le dialogue avec les autres régions et communautés. La réforme allègera les tâches du pouvoir central qui ne règle plus que les matières ne relevant pas des communautés. La nouvelle répartition des pouvoirs doit s'accompagner des transferts financiers et de personnel correspondants. L'Appel affirme et renforce la solidarité réciproque de la région wallonne et des francophones de Bruxelles.

L'Appel plaide également pour un renouveau wallon, dont il expose les conditions : financement par le capital privé et public, rentabilité des entreprises, amélioration de la qualité de la vie, possibilités égales de promotion sociale, développement des équipements collectifs, promotion des petites et moyennes entreprises (PME) et des industries scientifiques légères, renouveau des mentalités. Il faudra atteindre un nouveau consensus social par une large concertation économique qui déboucherait sur un vaste plan d'investissements publics et privés.

L'Appel énumère ensuite un certain nombre de réformes concernant : l'égalité des chances, la participation des travailleurs à la gestion des entreprises, le rôle de l'Etat et la limitation de l'appareil bureaucratique, la

(2) *Le Soir* du 26 novembre 1976.

réorganisation des finances publiques, l'extension de la démocratie et des droits des citoyens, mais aussi des responsabilités.

L'Appel conclut en disant que le nouveau parti est ouvert à tous ceux qui veulent constituer une formation pluraliste, wallonne, fédéraliste, européenne et réformatrice (3).

Avant d'aller plus loin, il convient de faire une remarque : l'union du PLPW et du GAW n'a pas été une simple addition des deux partis. Certaines personnalités, qui n'appartenaient ni à l'un ni à l'autre, ont rejoint la nouvelle formation. Ainsi en a-t-il été de Robert Henrion, qui, bien que ministre des Finances dans le gouvernement Vanden Boeynants-De Clercq a toujours refusé d'adhérer au PLPW, dont il ne partageait les vues ni sur le plan de la structure de l'Etat (R. Henrion est un fédéraliste wallon convaincu) ni sur le plan social (R. Henrion était plus à gauche que le PLPW). Or dès la création du PRLW, Robert Henrion a non seulement appuyé l'initiative, mais il a accepté de faire partie du comité des sages qui cautionnait l'opération et où siégeaient également Jean Rey et Pierre Descamps.

Comment la création du PRLW a-t-elle été accueillie dans les milieux politiques ? Très diversement, c'est le moins que l'on puisse dire. Frans Grootjans, président du PVV, la juge comme un élément favorable dans l'évolution politique du pays. Basile Risopoulos, président du PL, la qualifie d'opération positive. Par contre, pour Monsieur Cools, co-président francophone du parti socialiste, c'est une opération de la droite, et un nouvel habillage du PLP. Monsieur Gramme, président du PSC, y voit la fin du rêve de Monsieur Vanaudenhove et un rassemblement des battus. Au Parlement même, on assiste à des échanges de propos assez vifs, certains allant jusqu'à accuser les membres de la nouvelle formation d'escroquerie morale envers l'électeur.

Le 15 janvier 1977, le PRLW tient son congrès constitutif à Liège. On remarque dans l'assistance les délégations du PVV et du PL. C'est à la quasi unanimité que les représentants du PLPW et du GAW votent la motion d'adhésion au nouveau parti des réformes et de la liberté de Wallonie. C'est devant une salle comble, que le président de l'exécutif du PRLW, André Damseaux, prononce le discours de clôture.

« Nous sommes et nous serons, dit-il, des fédéralistes et des fédérateurs. Etre fédéralistes, c'est laisser agir les forces centrifuges pour vaincre un centralisme excessif, héritier du siècle passé. Etre fédérateur, c'est sectionner les forces centripètes, non pour recréer un centralisme nouveau, mais pour rechercher les termes d'une association nouvelle, respectueuse des diversités culturelles, sociales et politiques.

(3) *La Libre Belgique*, 25 novembre 1976.

La reconnaissance des trois communautés culturelles forme une réalité qu'il serait inopportun de négliger. Notre plate-forme doctrinale ne supporte à cet égard aucune équivoque : notre solidarité à l'égard des francophones bruxellois est à ce point de vue entière et indéfectible. Elle n'est évidemment pas inconditionnelle car elle doit être réciproque et non unilatérale. Bruxelles doit à son rôle de capitale des rentrées fiscales qui reviennent à notre région. L'autonomie fiscale des régions n'est pas, dès lors, une situation dont nous pourrions nous accommoder si elle n'était pas amendée...

Il faut une symbiose entre le monde du savoir et le monde du vouloir : tel est le sens du nouveau contrat wallon que nous venons proposer à notre région...

En face d'une Flandre confiante dans sa force et sûre de son avenir, déterminée à le construire elle-même, quelques hommes, qui se veulent wallons, voudraient distraire les attentions et détourner les énergies du véritable enjeu : ils ont condamné l'esprit d'entreprendre, le bien le plus précieux dont la Wallonie peut espérer son salut...

Notre proposition est claire et explicite. Elle nous situe sur l'échiquier politique à mi-chemin entre les partisans de l'immobilisme et les suppôts de l'autogestion »...

Et André Damseaux de conclure : « Une journée s'achève et notre travail commence. Ce travail, nous l'entamons unis, déterminés à le mener à bien, conscients que pour nous-mêmes, pour nos enfants, pour notre région, notre pays et l'Europe, nous ne pouvons pas échouer. Ce travail, nous l'exécuterons dans la joie, parce que notre union est née du besoin des réformes et de la nécessaire défense des libertés, parce qu'elle s'épanouit dans un projet aux couleurs d'espérance, parce qu'enfin elle apporte aux angoisses d'aujourd'hui les réponses de l'avenir (4).

Quelles ont été les conséquences de l'opération PRLW ? Reprenons ses principaux objectifs.

En ce qui concerne le redressement au niveau électoral, on peut estimer que l'opération a été positive. En 1977, le PRLW a recueilli 18,8 % des suffrages, soit 3,4 % de plus qu'en 1974. C'est un gain non négligeable dans un pays où le fait de s'adjuger quatre sièges supplémentaires à la Chambre des Représentants constitue un triomphe électoral ! Le score réalisé par le PRLW en fait le troisième parti de Wallonie ; autrement dit, il a dépassé le RW. Aux élections de décembre 1978 le PRLW perd 2,2 % de son score de 1977.

Jusqu'ici la fusion du PLPW et du GAW n'a pas débouché sur le rassemblement centriste escompté. Bien que des raisons inhérentes au système politique belge ne la favorisent guère, cette idée a toujours de

(4) *Le Soir, La Libre Belgique*, 17 janvier 1977.

nombreux partisans. Elle revient périodiquement chez les libéraux réformateurs « comme un appel de pied », et chez les membres du CEPIC comme une menace à l'égard de la démocratie-chrétienne.

Quant à l'apport du sang neuf que les membres du GAW pouvaient constituer pour le PLPW, les prévisions se sont justifiées : Jean Gol est devenu président du PRL en juin 1979. Nombreux sont les jeunes qui travaillent dans son équipe, issus tant du GAW que du PRLW. Il faut noter toutefois que François Perin a démissionné de la vie politique active.

Comme nous l'avons vu plus haut, le PLP et le RW étaient tous deux des partis pluralistes. Le PRLW est resté fidèle à cet idéal de tolérance idéologique.

Le PRL

La création du PRLW ne sera pas le dernier avatar du libéralisme francophone. En effet, on observait depuis quelques temps une tendance au rapprochement entre libéraux wallons et bruxellois. Lors du congrès, tenu à Ciney, à la fin de l'année 1977, le président Damseaux avait déclaré :

« Notre mouvement est en difficulté dans la capitale. Nous devons tendre la main aux Bruxellois francophones. Nous devons les assurer de notre solidarité dans les combats qui leur sont propres comme dans ceux qu'ils mènent à nos côtés. Nous devons créer au cœur du pays le choc psychologique que nous avons produit l'an passé en Wallonie. Nous devons continuer sur la voie d'une collaboration que nous avons renforcée depuis quelques mois ».

A quoi le président du PL, Monsieur Mundeleer, répondait : « Avec André Damseaux, nous pourrons aller de l'avant et pourquoi pas jusqu'à la création d'un parti libéral francophone de la Belgique toute entière ».

Toutefois, ce n'est pas André Damseaux, mais Jean Gol, qui devait présider à la naissance de la nouvelle formation. Des négociations rondement menées aboutissaient à la création, le 19 mai 1979, du Parti réformateur libéral (PRL). Ce dernier est donc le résultat de la fusion du PRLW et du PL bruxellois. Comme le dira à cette occasion Jean Gol, futur président de la nouvelle formation :

« La réunification des libéraux francophones rendra à ceux-ci la place qu'ils doivent occuper en Wallonie et à Bruxelles... Le pays et ses régions ont un impérieux besoin que grandisse une force politique exprimant l'intérêt général et défendant les libertés menacées des citoyens. Notre rassemblement est le fruit d'une convergence et d'une aspiration à l'union. Il n'est dirigé contre personne. Nous espérons que si s'ouvre la perspective d'une solution raisonnable à nos difficultés communautaires, il ne sera que

le prélude à un resserrement de nos liens avec nos amis libéraux de Flandre ».

Depuis sa création, le PRL n'a été soumis qu'à un seul test électoral (les élections européennes du 10 juin 1979) qui a été positif dans l'ensemble. Il a surtout été très bon dans la région bruxelloise où le PRL a non seulement marqué un coup d'arrêt à un mouvement de régression continu mais où il a aussi accédé au rang de deuxième parti francophone de la région.

Les objectifs du PRL ont été définis dans la « Charte des libéraux réformateurs de Wallonie et de Bruxelles » lors du congrès de Bruxelles du 19 mai 1979.

Plutôt qu'une doctrine, le PRL a choisi d'énumérer en les explicitant un certain nombre d'objectifs.

« ... car nos objectifs sont déterminés à partir d'une analyse des carences que la réalité sociale, économique et politique révèle et de notre appréciation réaliste des moyens dont nous disposons pour opérer le redressement ».

D'emblée le PRL à l'instar du PLPW et du PRLW se définit comme un parti pluraliste, donc ouverte à tous sans distinction d'options philosophiques ou religieuses.

« Il apparaît clairement que nous ne sommes pas rassemblés par une foi religieuse ou philosophique qui reste le bien précieux de la vie privée de chacun, ni par la volonté d'un affrontement entre classes sociales. »

Au niveau des options économiques, la charte du PRL s'inscrit dans la perspective du néo-libéralisme : une économie de marché, un système axé principalement sur la libre entreprise, une coopération entre secteur public et secteur privé même si ce dernier doit rester le premier moteur de l'économie ; une recherche du profit qui doit aussi tenir compte de l'amélioration de la qualité de la vie et de la promotion sociale de chacun, telles sont les idées de base de la doctrine économique du PRL.

En cette période de crise, le PRL demande que les pouvoirs publics se gardent de maintenir en vie artificiellement des entreprises cliniquement mortes ; l'attention doit, d'après le PRL, se porter sur les éléments sains et viables. A cet égard, les PME et les industries de pointe constituent une des vertèbres essentielles du redressement économique.

Pour ce qui est de la réforme de l'entreprise, le PRL se montre partisan de la participation de tous les partenaires.

« Cette participation peut prendre diverses formes : d'une meilleure information en passant par la concertation permanente, pour aboutir à la co-décision et à la co-responsabilité sur les décisions les plus importantes. La gestion journalière doit être entre les mains de ceux qui ont les capacités de gestion ».

Le PRL se préoccupe aussi des besoins spécifiques de certaines catégories de citoyens : les agriculteurs ont donné lieu à l'élaboration de tout un programme ; les classes moyennes sont habituellement au centre des préoccupations du PRL et les cadres ont fait l'objet de plusieurs propositions de lois, et d'un rapport de commission.

Une commission étudie la situation de la famille dans la société actuelle.

Le PRL a aussi étudié le problème posé par l'objectivité de l'information à la RTBF.

Il a également pris des positions fermes et tranchées en matière de défense nationale et de politique étrangère.

En ce qui concerne la réforme des institutions, le PRL est partisan du fédéralisme (le vote des lois sur la régionalisation du mois d'août 1980 l'a prouvé).

Mais le PRL estime aussi que l'état décentralisé, régionalisé ou non, doit voir son rôle défini ; il s'élève fermement contre « l'hypertrophie des services administratifs » et le manque de vision globale de l'Etat qui « travaille au coup par coup ».

Les finances publiques doivent être réorganisées : un point précis et essentiel : « il faut reviser le processus de décision budgétaire et d'exécution du budget ».

Enfin, le PRL se prononce en faveur d'une plus grande intégration européenne en rappelant son adhésion à la fédération des partis libéraux et démocratiques de la communauté européenne (ELD) et son attachement au programme général de cette fédération.

Le PRL a participé au gouvernement tripartite Martens III (sociaux-chrétiens, socialistes et libéraux), pendant une brève période qui court du mois de mai 1980 au mois d'octobre de la même année.

Quel bilan peut-on dresser de ce gouvernement éphémère du point de vue des libéraux ?

Leur participation au pouvoir n'a-t-elle pas brisé l'élan de leur opposition ? N'a-t-elle pas terni leur image de parti déterminé à défendre envers et contre tout ses options en matière sociale et économique ?

La durée de ce gouvernement a-t-elle été suffisante pour que le PRL apparaisse aux yeux de l'opinion publique comme un parti responsable et capable de participer efficacement à la gestion de la chose publique ?

En quittant aussi rapidement le pouvoir, le PRL n'a-t-il pas pris le risque de donner de lui-même une image d'un parti peu constructif ? Il n'est pas sûr que l'opinion publique a clairement perçu d'une part les effets « positifs » (réduction considérable de la charge fiscale, restriction de dépenses dans l'élaboration du budget 1980) dus à la présence libérale dans le gouvernement Martens III et d'autre part les motivations « courageuses » qui ont amené le PRL à quitter le pouvoir.

Enfin, l'absence des libéraux aux hauts postes à responsabilité dans l'administration régionale et communautaire doit aussi être mise sur le compte de la « sortie » du gouvernement.

Mais la participation gouvernementale n'a pas eu que des inconvénients. Elle a d'abord eu le mérite de rompre l'isolement politique dans lequel le PRL était confiné depuis 1977. En accédant au pouvoir, le PRL a reconquis sa place dans le jeu politique belge ; il a aussi rétabli son image de parti de gouvernement.

La principale réalisation du gouvernement Martens III réside dans le vote des lois du 8 et 9 août 1980 qui mettent en place la régionalisation.

L'adoption de ces dispositions législatives, en réglant le problème communautaire, donne la possibilité de porter toute l'attention nécessaire sur les problèmes économiques et sociaux qui sont au centre des préoccupations du PRL.

De plus, le système de la proportionnelle qui a cours dans les institutions régionales et communautaires entraîne plusieurs conséquences positives pour le PRL.

Au niveau wallon, les libéraux sont présents d'office dans l'exécutif régional ; des fonctionnaires de tendance libérale sont nommés dans l'administration régionale et communautaire même si sur le plan national le PRL est dans l'opposition.

Au niveau national, on peut envisager l'hypothèse d'une bipartite socialistes-libéraux ou sociaux-chrétiens-libéraux, la majorité n'étant plus requise dans chaque région.

La réalisation de certains objectifs libéraux tels que le programme en matière fiscale a augmenté la crédibilité du PRL. « Les libéraux font ce qu'ils disent » selon la formule du président Gol ; elle a contribué à détruire le fondement du schéma que leurs adversaires appliquaient souvent aux libéraux : « les libéraux sont prêts à entrer dans un gouvernement à n'importe quel prix et à y rester à n'importe quelles conditions ».

Enfin, la sortie du gouvernement a pu aussi par certains côtés augmenter la crédibilité du PRL : c'est entre autre parce que leurs partenaires leur refusaient une renégociation pourtant prévue du programme gouvernemental élaboré en mai 1980 que les libéraux sont partis.

Puisqu'il n'est plus au pouvoir, le PRL n'a pas à endosser la responsabilité de la dégradation de la situation économique.

La décision de quitter le gouvernement permettra peut-être aux libéraux d'exercer un attrait électoral sur la droite sociale-chrétienne et de faire un pas de plus vers le rassemblement « centriste » auquel ils ne se lassent pas de croire.

